



# COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 12 AVRIL 2011

**Présents** : Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Guy PERINET-MARQUET, Claude JOND, Anthony CHAMBET, Dominique PELISSIER, Jean LABROUSSE , Stéphanie PERNOT, Patrick DESCHAMPS, Georges BASSET et Jean-Claude DESRUES ;

**Absent** : Olivier BARDET.

**Procurations** : Jean-Paul JACCAZ à Yann JACCAZ  
Marie-Paule PERINET-MARQUET à Guy PERINET-MARQUET  
Julie MOLLARD à Antony CHAMBET.

### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Claude DESRUES a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la séance du 15 mars 2011 :**

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2011, les élus présents sont appelés à faire-part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mars 2011 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 12 avril 2011**

### **QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE**

### **Chapitre finances**

#### **1°) Demandes de subventions supplémentaires 2011**

Claude JOND, adjoint aux finances, rappelle le vote des subventions du 15 mars 2011 et présente au conseil municipal deux demandes de subventions supplémentaires transmises par :

- L'Association « Bien vivre ensemble à Praz-sur-Arly » : 500 €
  - L'Association sportive de l'école « Voyages scolaires » : 720 €
- Sommes déjà inscrites au budget.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

## **2°) Compte de gestion et administratif – Approbation**

L'adjoint aux finances expose au conseil municipal le compte administratif de l'année 2010 qui se présente à l'identique du compte de gestion établi par la trésorerie municipale de Sallanches.

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Recettes</b>	<b>3.888.143,24 €</b>	<b>3.981.966,05 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>2.477.429,90 €</b>	<b>3.375.506,30 €</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>1.410.713,34 €</b>	<b>606.459,75 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>580.914,24 €</b>	<b>- 1.499.930,42 €</b>
<b>Résultat de clôture 2010</b>	<b>1.991.627,58 €</b>	<b>- 893.470,67 €</b>
<b>Résultat consolidé</b>	<b>1.098.156,91 €</b>	

Monsieur le Maire demande au conseil de constater les identités de valeur entre le compte administratif et le compte de gestion, d'arrêter le résultat définitif du compte administratif à un excédent de 1.991.627, 58 € en section de fonctionnement et à un déficit de 893.470, 67 € en section d'investissement.

D'approuver le compte de gestion 2010 et donner quitus à Monsieur le Trésorier principal de Sallanches pour ledit compte.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

## **3°) Affectation des résultats 2010**

Le conseil municipal décide d'acter que les résultats 2010 ont été correctement estimés et de procéder à l'affectation définitive des résultats en conformité avec l'affectation anticipée inscrite au budget primitif de l'exercice 2011 comme suit :

- report en section d'investissement pour un montant de 893.470,67 €
- affectation en réserve en section d'investissement du montant de 1.340.000 €
- report en section d'exploitation pour un montant de 651.627, 58 €

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

## **4°) Fiscalité 2011, vote des taux d'imposition**

Le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de l'approbation du budget 2011, il a été prévu la reconduction des taux de 2010. Les élus, en effet, ne souhaitent pas alourdir la fiscalité locale.

Les taux, cependant, sont modifiés cette année suite aux réformes de l'Etat et de la suppression de la taxe professionnelle. La part de taxe d'habitation qui revenait jusqu'ici au Conseil Général est dorénavant une recette communale. Dès lors, le taux passe à 19,94% (contre 13,44% l'an

passé). La différence correspond aux 5,84% qui revenaient donc au Département, revalorisé automatiquement par l'Etat de 1,0340.

L'Etat a également procédé à une revalorisation systématique du taux du foncier non bâti de 1,0485.

La CFE (Contribution Foncière des Entreprises) vient remplacer la taxe professionnelle. Le montant perçu par la commune sera identique à celui de 2010. Il est à noter que Praz-sur-Arly est gagnante dans la réforme de la taxe professionnelle. Toutefois, ce qu'elle aurait dû percevoir en plus va abonder le fond de compensation mis en place par l'Etat pour les communes qui sont défavorisées par la réforme. A partir de l'année prochaine, en revanche, toute nouvelle progression des recettes sera bien perçue par la commune.

### **Taux d'imposition 2011**

Taxe d'habitation	19,94 %
Taxe foncière bâti	15,81 %
Taxe foncière non bâti	128,76 %
Taux de la CFE	27,86 %

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **5°) Taxe enlèvement des ordures ménagères**

Le Maire propose au conseil municipal de fixer, pour l'année 2011, le taux de ladite taxe à 8 % (un taux identique à l'an passé) et de lui donner pouvoir pour passer et signer toutes pièces relatives à l'application de la présente décision.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

## **Chapitre administration**

### **6°) Contrat enfance jeunesse – Renouvellement du contrat**

Le contrat enfance jeunesse doit faire l'objet d'un renouvellement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013. Il inclura la nouvelle gestion de la crèche avec la participation communale approuvée lors du vote du budget.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **7°) Nom du rond-point face à Intermarché**

Plusieurs noms sont proposés suite à la consultation préalable des élus. Chaque conseiller municipal est invité à faire part de son choix final parmi la liste. Le résultat est :

- Tirecorde : 6 voix
- Tétras-lyre : 7 voix
- Nantorran : 1 voix

Le choix « rond-point du tétras-lyre » est adopté à la majorité.

## Chapitre eau

### 8°) Compte de gestion et administratif 2010 – approbation

Les montants sont les suivants, identiques pour le compte administratif et le compte de gestion :

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
<b>Recettes</b>	<b>512.138,02 €</b>	<b>211.825,99 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>477.962,19 €</b>	<b>217.260,47 €</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>34.175,83 €</b>	<b>- 5.434,48 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>169.635,42 €</b>	<b>295.957,98 €</b>
<b>Résultat de clôture 2010</b>	<b>203.811,25 €</b>	<b>290.523,50 €</b>
<b>Résultat consolidé</b>	<b>494.334,75 €</b>	

Le Maire demande au conseil municipal :

- De constater les identités de valeur entre le compte administratif et le compte de gestion.
- D'arrêter le résultat définitif du compte administratif à 203.811, 25 € en section d'exploitation et à 290.523, 50 € en section d'investissement.
- d'approuver le compte de gestion 2010 (chiffres en annexe)
- De donner quitus à Monsieur le trésorier principal de Sallanches pour le compte de gestion 2010.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### 9°) Affectation des résultats 2010

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acter que les résultats 2010 ont été correctement estimés et de procéder à l'affectation définitive des résultats en conformité avec l'affectation anticipée inscrite au budget primitif de l'exercice 2011 comme suit :

- report en section d'investissement pour 290.523, 50 €
- report en section d'exploitation pour 203.811, 25 €

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### 10°) Subvention captage des Combes

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention à l'agence de l'eau pour l'acquisition du foncier et les travaux de clôture. Anthony Chambet précise que le dossier d'acquisition foncière est quasiment abouti chez le notaire et que l'acquisition du foncier s'élèvera à 6 000 euros. Il faudra investir 17 000 euros pour protéger le périmètre par clôtures.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### 11°) Convention pour assainissement non collectif autonome

Il s'agit d'une aide de 2.600 € accordée par l'Agence de l'eau et destinée aux propriétaires ayant des installations pour assainissement non collectives jugées impactantes pour l'environnement. Cette aide est versée pour favoriser une mise en conformité rapide.

Les dispositifs éligibles sont ceux présentant un risque environnemental ou sanitaire dûment constaté, et pour lesquels le SPANC a notifié aux particuliers une réhabilitation à réaliser dans un délai inférieur ou égal à 4 ans (arrêté du 07 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif).

L'Agence de l'Eau propose cette aide uniquement pour les installations d'assainissement autonomes antérieures à 1996. M. Anthony CHAMBET annonce à l'Assemblée Délibérante que la commune se porte mandataire des particuliers pour percevoir et leur reverser l'aide. Une convention de mandat est passée entre l'Agence et la collectivité. De même, les particuliers s'engagent par convention avec la collectivité sur leurs propres obligations et mandatent la collectivité pour percevoir et leur reverser l'aide.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

## **Chapitre Urbanisme**

### **12°) Périmètres d'étude pour la révision du PLU**

Notre village présente l'opportunité de disposer d'un espace peu urbanisé sur une surface relativement importante en cœur d'agglomération (entre l'église et le ruisseau du Praz). Ces terrains sont idéalement situés pour améliorer considérablement les conditions de circulation et de stationnement dans le cœur du village, pour valoriser les espaces publics autour de l'église et pour permettre une densification de l'habitat à proximité des équipements publics, services et commerces. L'équipe municipale a décidé d'engager les études préalables visant à définir le programme et les modalités d'une urbanisation de ce site. Il s'agirait d'une part de réorganiser l'ensemble des flux (automobiles et piétons) et du stationnement et, d'autre part, de réaliser un programme immobilier qui comporterait des commerces et des logements (prioritairement à vocation d'habitat permanent).

Le front neige de notre station, au lieu-dit les Varins, représente également un espace stratégique de développement touristique. En effet, cet espace peut être considéré comme unique à l'échelle du pays du Mont-Blanc puisqu'il est l'un des derniers sites vierges en front de neige.

L'équipe municipale a donc aussi engagé des études préalables visant à définir le programme et les modalités d'une urbanisation de ce site. Outre l'organisation des flux automobiles et piétons et le stationnement, il s'agira de réaliser un programme immobilier qui comporterait des équipements de loisirs, des commerces et des hébergements touristiques marchands.

Compte tenu des enjeux et des évolutions prévisibles de ces sites, il est indispensable de se donner les moyens de veiller à ce que des édifications nouvelles ne viennent pas perturber la réalisation des projets en cours de définition.

In fine, les futures orientations pour ces secteurs pourraient nécessiter des adaptations réglementaires au document d'urbanisme en vigueur.

Un périmètre d'étude institué conformément à l'article L111-10 du code de l'urbanisme permettrait de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou

installations susceptibles de compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation d'opérations d'aménagements à venir.

En conséquence, il est proposé d'instituer un périmètre d'étude au sens de l'article L111-10 du code de l'urbanisme sur les deux secteurs définis conformément aux plans joints en annexe.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

## **Chapitre travaux**

### **13°) Avenant travaux garderie – correction TVA**

Monsieur le Maire expose qu'une erreur de calcul de TVA s'est produite dans les montants de l'avenant n° 2 des travaux modificatifs de la micro-crèche. En effet, le montant TTC du marché annoncé dans la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2010 n'est donc pas de 69 038,34 € TTC mais de **69 341,52 € TTC**. De même, le montant total du marché après l'avenant n° 3 annoncé dans la délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2010 n'est pas de 80482.27 € TTC mais de **80 785,45 € TTC**.

M. le Maire précise que l'erreur portait uniquement sur le calcul de la TVA. Le montant HT final des travaux demeure de **67 546,36 € HT**. Il est en conséquence proposé d'annuler les montants TTC du lot 12 du marché de travaux de réhabilitation d'une maison d'habitation en micro-crèche dans les délibérations du 1<sup>er</sup> mars 2010 et du 18 mai 2010.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **14°) Travaux ONF 2011**

Il s'agit des travaux d'entretien annuels de l'ONF pour nos forêts communales d'un montant de 6.600,00 € hors taxes.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS au MAIRE**

**Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour**

### **QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES**

**Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour**

### **QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL aux PROPOSITIONS des CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour**

### **COMMUNICATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire précise :

- que la signature de la charte du jumelage avec la Commune de Roscoff aura lieu le samedi 30 avril prochain à 18 h 30 en mairie.
- la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **lundi 2 mai 2011 à 20 heures**.
- Audrey BUFFET est maman depuis dimanche d'une petite Axelle.
- le 4 juin 2011 à 15 heures aura lieu à la Mairie des Contamines-Montjoie, le mariage de Julie MOLLARD, conseillère municipale.
- Les bons résultats de la Labellemontagne pour la saison d'hiver sur Praz-sur-Arly malgré le faible enneigement (progression de 6 %, par rapport à l'année précédente et 2 % par rapport à l'année 2009, soit le record historique de chiffre d'affaire des remontées mécaniques à Praz). Ceci est certainement le fruit des nombreux investissements réalisés depuis 2007, qui ont rendu le site vraiment attractif.
- Les dates envisagées pour l'ouverture du domaine skiable de la station : du samedi 17 décembre 2011 au vendredi 13 avril 2012. Ces dates sont approuvées par les élus.

**Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 21 h 50.**

**PROCES VERBAL de SEANCE DRESSE le 14 avril 2011 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 avril 2011.**

**Signé : Jean-Claude DESRUES, Secrétaire de séance.**

**Vu le Maire : Yann JACCAZ**